LDH
Fondée en 1898
Section du Pays d'Aix-en-Provence

LDH-Pays d'Aix

et les associations Aix Solidarité, Aix Vanguard, Amnesty, Asti, Attac, Droits et accès aux droits, La libre pensée, Le Planning 13, Résister Aujourd'hui.

vous invitent à une **Conférence-débat**

Samedi 11 octobre 14h30

Salle Voltaire – Aix

11 rue des Muletiers – Parking Cardeurs

« Les libertés associatives en danger, comment les défendre et les renforcer ?

Julien Talpin

Directeur de recherche au CNRS, animateur du Conseil Scientifique de l'Observatoire des Libertés Associatives,

auteur de « L'Etat contre les associations. Anatomie d'un tournant autoritaire ».
Ed.Textuel

Depuis plusieurs années le rapport entre les pouvoirs publics et le monde associatif se dégrade. Ce climat se traduit par une remise en cause croissante des libertés des associations humanitaires, de défense des droits et de défense de causes : pressions politiques, procédures de dissolution arbitraires, suppression ou baisse brutale de subventions, entraves administratives et judiciaires, injonctions de « neutralité » … Autant de signaux inquiétants d'un virage autoritaire de l'Etat qui alerte sur les dangers pesant aujourd'hui sur ce droit fondamental en démocratie.

Depuis sa **création en 2018**, l'Observatoire des Libertés Associatives s'engage à observer et analyser les entraves auxquelles les associations font face. Initié par des chercheurs et militants associatifs, l'Observatoire se donne trois missions principales :

Caractériser le phénomène de la restriction des libertés associatives

Analyser de façon approfondie **les restrictions que rencontrent certains secteurs du monde associatif** (associations de locataires, de soutien aux personnes exilées par exemple) **ou que génèrent certains dispositifs institutionnels** (Contrat d'engagement républicain, dissolutions administratives, Fonds de développement de la vie associative…)

Conduire un travail de veille et de cartographie des cas de répression associative sur le territoire national.

L'Observatoire **s'appuie sur les méthodes des sciences sociales** (enquêtes statistiques, entretiens et études de cas, analyse d'archives…) et sur son **comité scientifique**. S'il s'est notamment concentré sur les relations entre les associations et les pouvoirs publics, il a vocation à saisir la restriction des libertés associatives dans sa globalité, qu'elle émane des institutions, d'acteurs privés ou de la société civile (extrême-droite, cyber harcèlement…).

Les associations sont le ciment social de la société et leur rôle de contre-pouvoir démocratique doit être affermi et non démantelé, au prix de la désaffection des citoyens pour la chose publique et de la réduction de l'espace civique.
Les associations ne se laisseront pas faire, nous toutes, nous tous ne nous laisserons pas faire.

Nathalie Tehio, présidente de la LDH (Ligue des droits humains)